

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 2 OCTOBRE 2018**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, deuxième jour du mois d'octobre deux mille dix-huit, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Réal Ryan, maire de Noyan.

Les conseillers régionaux : M. Alain Laplante, préfet suppléant et maire de Saint-Jean-sur-Richelieu et M. Patrick Bonvouloir, maire de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Absences motivées : M. Pierre Chamberland, maire de Saint-Valentin et M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec.

Étaient présents à titre d'observateurs : Mme Danielle Charbonneau, maire d'Henryville et M. Luc Mercier, maire de Saint-Alexandre.

Également présentes : Mme Michelle Chabot, aménagiste par intérim et coordonnatrice du SCRI et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

1866-10-18 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE l'ordre du jour soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

1867-10-18 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Alain Laplante,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 4 septembre 2018, soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 Avis techniques

A) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu

A.1 Règlement 1676

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1676 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement modifie certaines dispositions applicables aux usages additionnels à une habitation.

A.2 Règlement 1679

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1679 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement agrandit une zone et y autorise les usages « service d'emballage et protection de marchandises », « service d'envoi de marchandises (centre de distribution) ou transport par camion » et « Entrepreneurs ». Il corrige également la limite d'une zone pour concorder avec les limites d'un lot. Les zones sont situées sur la rue de la Pépinière et adjacentes à l'autoroute de la Vallée-des-Forts dans le secteur Saint-Athanase.

A.3 Règlement 1720

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1720 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement retire certaines classes d'usage « Collective » et « Mixte » du groupe Habitation ainsi que les usages « pharmacie ou vente au détail de produits de beauté, de santé ou de soins personnels » et « Clinique médicale, intervenant, professionnels ou praticiens dans le domaine de la santé ». Le secteur de PIIA « Saint-Louis » est agrandi à même une partie du secteur de PIIA « Artères commerciales ».

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 FARR - Entente sectorielle - Concertation régionale

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser la signature d'une entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de la Montérégie, le tout déposé par la Table de concertation des préfets de la Montérégie. Ce projet totalise une somme de 610 000\$ sur une période de 4 ans, dont 310 000\$ subventionnés par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR). Chaque MRC de la Montérégie de même que la ville de Longueuil verserait un montant de 5 000\$ par année pendant 4 ans.

2.2 Règlement 548 - Adoption

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du règlement 548 modifiant le règlement RM 500 concernant les usages, la circulation, le stationnement, les nuisances, les animaux, la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les deux parcs régionaux du territoire de la MRC du Haut-Richelieu. Cette modification vise à interdire l'usage de cannabis dans les deux parcs régionaux du territoire de la MRC du Haut-Richelieu.

CAPV2018-10-02

2.3 Clubs de motoneige - Droit de passage annuel

CONSIDÉRANT le règlement RM500 concernant les usages, la circulation, le stationnement, les nuisances, les animaux, la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les deux Parcs régionaux du territoire de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC souhaite la collaboration des usagers de motoneiges afin de respecter la signalisation, les propriétés riveraines de même que les utilisateurs de la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham ;

EN CONSÉQUENCE;

1868-10-18 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu renouvelle l'autorisation d'utiliser la piste cyclable Saint-Jean-sur-Richelieu / Farnham pour la saison 2018-2019 pour le Club de Motoneige Les Sabres région d'Iberville inc., le Club Auto-Neige Apollon et le Club Bonne entente Farnham / Sainte-Brigide, le tout suivant les dispositions du règlement RM500;

DE DEMANDER au Club de Motoneige Les Sabres région d'Iberville inc. de procéder à l'installation de panneaux de signalisation de la vitesse à un maximum de 30 km/h à chaque intersection à partir du tronçon de l'Autoroute 35 jusqu'au Rang Kempt et ce, d'ici le 24 décembre 2018;

DE DEMANDER au président du Club de Motoneige Les Sabres région d'Iberville inc. de rencontrer les représentants de la Sûreté municipale de Saint-Jean-sur-Richelieu pour identifier les traverses autorisées à l'intérieur du territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

D'AVISER le Club de Motoneige Les Sabres région d'Iberville inc., le Club Auto-Neige Apollon et le Club Bonne entente Farnham / Sainte-Brigide que la présente autorisation est limitée à la saison 2018-2019 soit, du 1^{er} décembre 2018 au 1^{er} avril 2019;

D'AVISER les trois clubs de motoneige concernés que le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu évaluera les résultats de la prochaine saison avant de reconduire ou non la présente autorisation.

ADOPTÉE

2.4 FARR - Demande d'aide financière - GéoMont

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer la demande d'aide financière déposée par GéoMont dans le cadre de l'appel de projets du FARR, le tout pour la réalisation d'un projet montérégien visant à établir des plans sur les milieux humides et hydriques du territoire de la Montérégie. Le montant à assumer par la MRC du Haut-Richelieu pour ce projet est de 1 057,50\$.

3.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Fourniture de services de police par la SQ - Avis de non-renouvellement

Considérant l'échéance au 31 décembre 2019 de l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC, les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à informer le ministre de la Sécurité publique que la MRC ne souhaite pas un renouvellement automatique de cette entente, privilégiant ainsi les négociations relatives aux besoins.

CAPV2018-10-02

4.0 FONCTIONNEMENT

4.1 Finances

4.1.1 Comptes - Factures

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 10 octobre prochain.

4.1.2 Dépôt du rapport prévisionnel et de l'état comparatif

Le directeur général soumet que le rapport prévisionnel et l'état comparatif semestriel seront déposés aux membres du conseil le 10 octobre prochain (art. 176.4 du C.M.).

4.1.3 L'Étoile - Demande d'aide financière

Les membres du comité administratif invitent les représentants de l'Étoile préalablement à la séance ordinaire du 10 octobre 2018 pour présenter le projet de pédiatrie sociale mobile. À cet effet, une demande d'aide financière de la MRC du Haut-Richelieu établie à 360 000\$ pour les 3 ans, soit 120 000\$ par année, est déposée.

4.1.4 Opération Nez Rouge du Haut-Richelieu - Aide financière

1869-10-18 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise le versement d'une somme de 500\$ à titre d'aide financière de la MRC du Haut-Richelieu dans le cadre de l'édition 2018 d'Opération Nez rouge du Haut-Richelieu;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

4.1.5 Projet de calendrier universel 13 ans - Rencontre

Les membres du comité administratif invitent le photographe international, M. Denis Tremblay, à venir présenter son projet de calendrier universel 13 ans, préalablement à la séance ordinaire du 10 octobre 2018.

4.1.6 Poste de secrétaire - Engagement

Suite à l'appel de candidatures pour combler un poste de secrétaire dans le cadre d'une éventuelle retraite, 80 curriculum vitae ont été reçus et quatre (4) entrevues et tests d'aptitude ont été réalisés. La recommandation d'engagement interviendra la semaine prochaine.

4.2 Divers

4.2.1 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

Les membres du comité administratif recommandent d'appuyer les démarches de la MRC de Drummond afin que le gouvernement révisé les modalités du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec de sorte que les versements anticipés de 20% soient rétablis.

CAPV2018-10-02

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à demander au gouvernement de maintenir l'aide financière 2019 puisqu'elle a été suspendue considérant l'extension de délai accordée pour l'échéance 2018.

4.2.2 Règlement 538 - Adoption

Les membres du comité administratif recommandent l'adoption du règlement 538 relatif aux modalités de publication des avis publics.

5.0 COURS D'EAU

5.1 Cours d'eau Jackson et sa branche 1 - Saint-Blaise-sur-Richelieu - Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu de la firme Le Groupe PleineTerre inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans le cours d'eau Jackson et sa branche 1 situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu.

5.2 Ruisseau Chartier, branche 4 - Saint-Alexandre - Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu de la firme Le Groupe PleineTerre inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans la branche 4 du ruisseau Chartier située sur le territoire de la municipalité de Saint-Alexandre.

5.3 Rivière du Sud-Ouest, branche 48 - Sainte-Brigide-d'Iberville - Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu de la firme Le Groupe PleineTerre inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans la branche 48 de la rivière du Sud-Ouest située sur le territoire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

5.4 Rivière du Sud, branches 34 et 35 - Saint-Alexandre et Saint-Sébastien - Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu de la firme Le Groupe PleineTerre inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans les branches 34 et 35 de la rivière du Sud situées sur le territoire des municipalités de Saint-Alexandre et Saint-Sébastien.

5.5 Rivière du Sud, branche 52 - Henryville et Sainte-Anne-de-Sabrevois - Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu de la firme Le Groupe PleineTerre inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans la branche 52 de la rivière du Sud située sur le territoire des municipalités d'Henryville et Sainte-Anne-de-Sabrevois.

5.6 Cours d'eau du Milieu - Saint-Blaise-sur-Richelieu et Saint-Jean-sur-Richelieu - Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu de la firme Le Groupe PleineTerre inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans le cours d'eau du Milieu situé sur le territoire des municipalités de Saint-Blaise-sur-Richelieu et Saint-Jean-sur-Richelieu.

5.7 Cours d'eau Lamarre - Saint-Jean-sur-Richelieu - Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu de la firme Le Groupe PleineTerre inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans le cours d'eau Lamarre situé sur le territoire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

5.8 Cours d'eau Paradis - Saint-Jean-sur-Richelieu - Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Robert Beaulieu de la firme Le Groupe PleineTerre inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans le cours d'eau Paradis situé sur le territoire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

5.9 Digues Melaven, Faddentown, Humeniuk et MacFie - Octroi de contrat

CONSIDÉRANT la soumission de la firme André Paris inc. du 19 septembre 2018 au montant de 5 000\$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE;

1870-10-18 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Alain Laplante,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

CAPV2018-10-02
Résolution 1870-10-18 - suite

D'OCTROYER le contrat relatif aux travaux de fauchage des digues Melaven, Faddentown, Humeniuk et McFie de la rivière du Sud à la firme André Paris inc. pour un montant de 5 000\$, taxes en sus;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

6.0 **VARIA**

7.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

8.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1871-10-18 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du Comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu, ce 2 octobre 2018.

ADOPTÉE

M. Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier